

que le ministre m'a donnée il y a quelques semaines, peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'elle sera saisie d'un projet de modification à la loi sur l'Office national de l'énergie au cours de la présente session afin que les études écologiques entrent en ligne de compte lorsque l'Office national de l'énergie examinera les demandes de construction de pipe-lines?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Sauf erreur, monsieur l'Orateur, l'Office national de l'énergie interprète la loi comme l'autorisant à agir ainsi. Mais comme le député l'a signalé avec raison à la Chambre, la loi parle seulement de l'intérêt public ou du bien général sans préciser la recherche écologique comme telle. La suggestion que le député a faite à la Chambre fait l'objet d'une étude effective. J'espère pouvoir en donner des nouvelles très bientôt.

LES PROJETS DE PIPE-LINES—LE DROIT DE VÉTO TOTAL  
OU SUSPENSIF DU FUTUR MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Pêches et des Forêts. Comme il a déclaré, au cours de la même interview, que le nouveau ministère de l'environnement devrait être habilité soit à interdire, soit à retarder la construction d'un pipe-line, a-t-il l'intention de présenter un amendement au projet de loi sur la réorganisation du gouvernement, dont la Chambre est actuellement saisie, pour accorder au nouveau ministère ce droit de véto ou le droit de retarder l'entreprise?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts):** Non, monsieur l'Orateur. On n'a pas l'intention de modifier la mesure. A mon avis, elle convient telle quelle.

**M. Douglas:** Si le ministre n'a pas l'intention de présenter d'amendement, qui accordera au nouveau ministère ce pouvoir dont le ministre dit qu'il est essentiel?

L'ABANDON POSSIBLE DU PROJET DE PIPE-LINE  
DE L'ALASKA

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre ou un membre du gouvernement a-t-il reçu du gouvernement des États-Unis, de l'État de l'Alaska ou de toute autre source une communication selon laquelle on ne donnera pas suite au projet de construction du pipe-line transalaskien?

**L'hon. M. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune communication du genre. J'ai cependant noté les rapports des divers comités de l'environnement. J'ai noté le rapport du Département de la Défense des États-Unis et, ces derniers jours, celui du Département de l'Agriculture des États-Unis, tous deux critiquant la construction de tels pipe-lines. Ces rapports confèrent de l'importance à une route de rechange et il est extrêmement important pour nous, au Canada, d'examiner les possibilités de la route de rechange à la lumière de cette opposition au projet de pipe-line transalaskien.

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—L'ENTREVUE  
AVEC LES DIRIGEANTS PÉTROLIERS—LA POSITION  
DU GOUVERNEMENT

**M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova):** J'ai une question supplémentaire. Je crois savoir que le ministre devait rencontrer hier des représentants d'intérêts pétroliers et je n'ai vu aucun avis contraire à ce sujet. Est-ce demain? Si le ministre ou de hauts fonctionnaires de son ministère ont effectivement eu cette entrevue, quelle position le gouvernement a-t-il adoptée? Si elle n'a pas encore eu lieu, quelle position prendra-t-il?

**L'hon. M. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et moi-même qui, d'après les directives, sommes les deux ministres avec qui des contacts doivent être pris dans le cas d'éventuelles demandes, devons rencontrer les présidents des compagnies pétrolières. Il s'agit d'entretiens préalables permettant de déterminer la position des compagnies quant à un éventuel itinéraire de rechange et voir quelles recherches elles ont faites. Il s'agit strictement d'entretiens préliminaires. Aucune position ferme ne sera prise à cette occasion.

LES PROJETS DE PIPE-LINES—LES EXPÉRIENCES FAITES  
À INUVIK, LEUR PORTÉE ET LEURS RÉSULTATS

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** J'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à propos du pipe-line expérimental d'Inuvik où un groupe privé de l'industrie pétrolière est en train d'étudier les effets de la chaleur dégagée par le pipe-line sur le pergélisol. Le ministre peut-il indiquer de quel genre d'étude il s'agit? Est-ce une étude conduite par des ingénieurs? Y a-t-il un écologiste qui soit rattaché à ce groupe d'étude et le gouvernement a-t-il déjà reçu un rapport sur ses conclusions?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Je crois que c'est un pipe-line expérimental. Il y a là deux pipe-lines, l'un suspendu, l'autre sur une banquette gravelée. C'est le deuxième hiver d'expériences et l'on fait passer du pétrole chaud dans l'oléoduc. Nos représentants ainsi que ceux des divers ministères de l'État ont pu prendre pleine connaissance de tous les renseignements et on leur a permis de prendre part aux expériences. Je ne crois pas qu'à ce stade il y ait eu un rapport en tant que tel, mais tous les ministères ont eu accès à tous les renseignements techniques et scientifiques.

**M. Yewchuk:** Le ministre ne nous a pas dit si un écologiste participait à l'étude.

LE PROJET DE PIPE-LINE TRANSALASKIEN—LES RISQUES  
DE PERTES POUR L'INDUSTRIE DE LA  
PÊCHE DE LA C.-B.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Pêches et des Forêts, pour faire suite à une question que j'ai posée à son collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à la fin de la semaine dernière. Le ministre peut-il nous dire si lui ou son ministère examinent actuellement des rapports provenant du ministère du